

Bulletin d'information n° 12 / 2023

Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat Rêve ou cauchemar ?

Chère adhérente, Cher adhérent,

Nous savons que vous avez souci de préserver des dangers qui les menacent notre climat, bien sûr, mais aussi notre nature et nos paysages.

Sinon, vous n'auriez pas fait le choix de soutenir fidèlement nos actions et notre engagement. D'où, probablement, votre embarras quant à la votation fédérale du 18 juin prochain.

Et si nous tentions ensemble d'y voir un peu plus clair ?

Les objectifs

L'objectif de la loi – aucune émission de CO₂ ou d'autre émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 – **est juste et important. Nous y souscrivons.**

Pour cela, il faudra remplacer les énergies que nous utilisons actuellement par des énergies renouvelables. Le Parlement et le Conseil fédéral ont donc décidé de **renoncer à l'énergie nucléaire, au gaz, au charbon et au pétrole** (mazout, essence, diesel).

Soit à 60 % de toute l'énergie que nous utilisons en Suisse actuellement.

Et sans tenir compte de la croissance démographique qui, inéluctablement, augmentera les besoins en énergie d'ici-là.

Les moyens pour y parvenir

C'est là que le bât blesse. Ils ne sont **pas clairement définis**. Voire pas du tout.

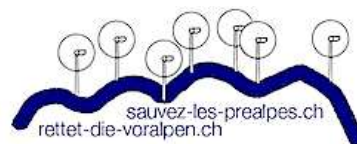
- Les autorités fédérales misent d'abord sur des baisses de consommation et des économies d'utilisation.
- Elles promettent quelques **subventions** aux propriétaires privés pour le remplacement des chauffages au mazout ou à l'électricité par des pompes à chaleur ou de l'isolation thermique.
- Les entreprises seront soutenues si elles présentent des **feuilles de route « net zéro »** pour 2050 en s'appuyant sur un réseau fédéral de spécialistes et de conseillers payés par la Confédération.
- La loi ne cite pas d'autres moyens concrets.

La réalité

La seule source d'énergie « décarbonée » actuellement disponible est l'électricité. Il en faudra beaucoup pour combler les déficits créés.

Il manquera 25 milliards de kilowattheures provenant des centrales nucléaires et 50 milliards en plus pour remplacer les énergies fossiles. Dans le cadre de la révision de la loi sur l'énergie actuellement en cours, le Parlement veut obtenir 35 milliards de kWh provenant de nouvelles centrales solaires et éoliennes à construire d'ici 2035. (On ne pourra guère compter sur la construction de nouvelles installations hydroélectriques).

Il faudra, dit aussi le projet, réaliser tout cela sans nuire à la biodiversité, aux forêts et au paysage !



Les dangers

La loi ne parle pas explicitement des **éoliennes**. Mais « Météo test » et le lobby éolien « Suisse-Eole » déclarent clairement que la Suisse pourra accueillir sans dommage 4439 éoliennes. Et, pour qui sait lire entre les lignes de leur communication, qu'il en faudra certainement plus. Il faut s'attendre à ce que des dizaines de parcs éoliens soient planifiés dans tous les cantons. L'érection d'une éolienne dans les forêts exige le déboisement d'environ la surface d'un terrain de football, la construction de routes d'accès et de lignes électriques. Ce qui n'apporte pas de solution ni au problème de l'intermittence de la production ni à celui de son stockage.

Les **panneaux solaires photovoltaïques** ? Il faudrait en construire 250 km² au cours des douze prochaines années. S'il s'agit de les installer sur des toits, des constructions industrielles, des bordures d'autoroutes, qui pourrait ne pas applaudir ? Mais peut-on accepter qu'on en recouvre les alpages et les flancs de nos Alpes ?

La biodiversité. La forêt est le refuge le plus important pour elle. Une éolienne dans la forêt menace surtout les oiseaux et les chauves-souris, mais aussi les insectes. Les pales du rotor tournent à une vitesse pouvant atteindre 400 km/h et tuent tout ce qui se trouve sur leur passage. On ne peut pas affirmer que construire des éoliennes dans les forêts – c'est souvent là qu'on veut les placer – protège biodiversité et environnement.

Y a-t-il une menace sur notre Etat de droit ? La loi proposée ne le confirme pas, mais elle ouvre certainement la voie à d'autres que le Parlement fédéral s'apprête à décréter dès la fin de l'été. Ces dernières supprimeraient tous les droits de recours. Le « Windexpress », par exemple, veut faire construire immédiatement une centaine d'éoliennes en retirant aux communes le droit de délivrer les permis de construire. Ce sont désormais les cantons qui seraient compétents et contraints d'adopter les décisions du Conseil fédéral.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous pensons que vous saurez choisir en connaissance de cause et adoptons le principe de la **liberté de vote**, comme l'ont fait les faïtières PL-CH et PL-VD.

Votre comité a longuement discuté de la loi soumise au vote. Il estime qu'on ne peut pas partager **l'illusion d'une autonomie énergétique de la Suisse qui n'existe plus depuis des siècles** et que nos parlementaires fédéraux doivent remettre l'ouvrage sur le métier et travailler à l'élaboration d'une loi réaliste permettant d'atteindre ses objectifs.

Quel que soit le résultat de cette votation populaire, quel qu'aura été votre choix, votre vote, nous continuerons, chers adhérents, à faire tout notre possible pour préserver notre environnement, notre nature et nos paysages.

Avec vous, nous l'espérons vivement.

Veillez agréer nos cordiales salutations.

Le Mouret/ESSERT, le 25 mai 2023
Simon Rebetez, président

info@sauvez-les-prealpes.ch

Sauvez les Préalpes
Rettet die Voralpen

